



N° 33

# Bulletin municipal de **VEBRET**



*La nouvelle école de Vebret*



*2<sup>ème</sup> semestre 2011*

Patricio & Julia  
 Cherchent une famille d'accueil



Des Etats-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour le mois de janvier 2012, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Patricio et Julia. Ils sont respectivement originaires d'Equateur et d'Autriche, sont âgés entre 15 et 18 ans. Ils adorent parler français et ont des intérêts divers tels que la musique, le cinéma, la natation ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. "Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :  
**CEI SAINT-MALO**  
**2 PLACE GASNIER DUPARC**  
**35400 SAINT-MALO**  
**Tel : 02 99 20 06 14/02 99 46 10 32**  
**E-mail : saintmalo@cei4vents.com**



## Sommaire

3	<i>Mot du Maire</i>	4	<i>Renseignements utiles</i>	4	<i>La page d'Eliane</i>
6	<i>100<sup>ème</sup> anniversaire G. Pompidou</i>	6	<i>Infos RBA</i>	7	<i>Retrouvailles anciens élèves</i>
7	<i>Noces d'or</i>	8	<i>Chantier jeunesse</i>	8	<i>Repas de fin d'année</i>
10	<i>Inauguration de l'école</i>	11	<i>Cérémonie du 11 novembre</i>	12	<i>Marché de Noël</i>
12	<i>Infos municipales</i>	14	<i>Le mot de la secrétaire</i>	14	<i>Conseil municipal 27/09/11</i>
17	<i>Conseil municipal 17/11/11</i>	19	<i>La vie qui passe</i>	20	<i>Comité animations &amp; loisirs</i>
21	<i>Amicale Parents d'élèves</i>	22	<i>Amicale des diables bleus</i>	23	<i>ESVY</i>
24	<i>Les Bruyères de Vebret</i>	25	<i>Notre histoire : Cheyssac</i>	28	<i>Jeux</i>

### Rédaction

–Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.

Publication & mise en page : Denis Letemplier.

Imprimé par nos soins.



### Le mot du Maire :

Ce mandat est passionnant, énormément prenant, parfois difficile mais tellement enrichissant pour moi. C'est au contact de vous tous que j'ai acquis la conviction qu'il fallait sans cesse se battre pour faire bouger les choses, aller de l'avant, toujours et toujours, dans l'intérêt collectif, avec comme priorité absolue écouter, rencontrer, dialoguer et vous aider autant que faire se peut. Mes obligations professionnelles ne me permettent pas d'être suffisamment sur le terrain, j'en suis pleinement consciente, mais je tiens à vous dire que je vais tout mettre en œuvre pour être dans un avenir proche plus souvent à vos côtés.

Les engagements que nous avons pris pour 2011, ont été respectés :

**Des travaux de mise en sécurité** pour tous, tant sur les bâtiments communaux qu'au niveau des voiries :

- **Pour la salle polyvalente**, pose de pare neige, d'une rampe d'accès, et d'un éclairage à détecteur.

- **Pour la voirie**, °travaux de rectification de virage RD 22 Cheyssac,  
°amélioration de la signalisation carrefour Champs /Bort  
°création d'un îlot sortie des Lempradets vers le RD 3  
°protection de l'abri bus à proximité de la route de Lachamps.

**Le programme voirie 2011**, réalisé partiellement sera achevé courant 2012.

**Ecole** : le regroupement des écoles a été réalisé par la construction de la nouvelle école maternelle près de l'école primaire, l'agrandissement de la cantine et la création en sous sol d'une réserve et d'un local technique. Le tout, et nous en sommes fiers, sans recours à l'emprunt, et sans augmentation des taxes ménagères (Foncières et habitations).

**Eglise** : la restauration du mur d'enceinte de l'ancien cimetière entourant l'église a été réalisée, au mois de juillet par le chantier jeunesse international que nous avons accueilli.

**Locatif** : réalisation d'un pavillon par l'Office Public de l'Habitat.

**2012** sera comme les années précédentes, un travail **d'action pour l'année et de préparation pour la mise en place de projets pour les années futures**. L'année 2012 sera celle de la réalisation de notre deuxième grand chantier, la création d'un réseau bois pour le chauffage de tous les bâtiments communaux, ce qui à terme engendrera de sérieuses économies de fonctionnement pour la commune.

Le programme de voirie 2011 sera terminé et en fonction du montant des subventions obtenues pour 2012 de nouveaux travaux seront entrepris.

Au cours de cette même année nous engagerons les dépenses relatives aux études concernant les travaux d'assainissement avec enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques afin de pouvoir constituer les dossiers de demandes de subventions relatives à ces travaux pour 2013.

Nous étudierons les possibilités de réhabilitation de l'ancienne école de Couchal en logements locatifs, ainsi que la création d'un deuxième appartement au presbytère.

Je tiens également à ce que nos villages ne soient pas oubliés c'est pourquoi nous réaliserons, avec les habitants de chaque village, un inventaire des améliorations à apporter.

**L'apurement de la dette contractée par les précédentes municipalités reste un souci majeur de ma politique financière. Le remboursement de cette dette s'est donc poursuivi depuis 2008 et je n'ai eu pour ma part aucun recours à l'emprunt. La dette restant à régler se monte actuellement à 350 000€.**

Devant les multiples difficultés financières qui nous attendent, nous devons, avec l'équipe municipale, mais aussi avec vous tous, consacrer toute notre énergie pour affronter cette nouvelle année 2012 pleine d'incertitude.

Ensemble nous arriverons à poursuivre opiniâtrement notre chemin et à faire que Vebret en dépit d'une mauvaise conjoncture poursuive son développement !

Nous vous attendons nombreux pour les vœux du Maire **samedi 14 janvier vers 11 heures salle polyvalente**.

L'équipe municipale et moi même vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Très sincèrement

Le Maire

Chantal Bernard

## Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : (Quelques perturbations sont à prévoir le temps de la mise en place du nouveau secrétariat.)

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.  
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail [sitemairie.vebret@orange.fr](mailto:sitemairie.vebret@orange.fr).

## La page d'Eliane

### Fleurissement de la commune :

Avez-vous de vieux objets inutilisés, rouillés qui pourraient servir de décor pour fleurir Vebret ? Un thème sera choisi par année (exemple : un vieux vélo qui ne fonctionne plus et pourrait être repeint).

En vous remerciant de bien vouloir contacter la mairie.

Conseils floraux : Vous avez reçu en cadeau, une orchidée un phalaenopsis( fleur en forme de papillon) ou un cymbidium, orchidée terrestre avec des pseudobulbes. Vous ne savez pas comment les conserver ou comment les faire reflleurir? Voici deux notices sur les deux orchidées les plus commercialisées, ces recommandations viennent des spécialistes Vacherot-Lecoufle.



phalaenopsis



cymbidium



depuis 1886

## Orchidée **Phalaenopsis**

et aussi **Doritænopsis**

Origine : Asie du sud-est

### COMMENT L'ENTREtenir

**Chaleur et lumière :** placez votre Phalaenopsis dans votre intérieur (18-22°) devant une fenêtre bien exposée, à moins d'un mètre. En été, tamisez par un voile.

**Arrosage :** abondant, à l'eau non calcaire, le matin, une fois par semaine. La quantité d'eau apportée doit être au moins égale au volume du pot. Evitez de mouiller le cœur de la plante (risque de pourriture). Faites bien égoutter et ne laissez pas d'eau dans la soucoupe.

Pour maintenir une bonne hygrométrie, vaporisez légèrement la surface du pot et les racines extérieures si nécessaire, une ou deux fois entre deux arrosages.

**Fertilisation :** passez de l'engrais à dose d'1 g./litre tous les 15 jours après l'arrosage à l'eau claire.

- D'avril à juillet : privilégiez l'engrais croissance (type HAKAPHOS N.P.K. 15.10.15). De nouvelles feuilles se développent sur le dessus de la plante et remplacent progressivement les feuilles plus anciennes du dessous qui jaunissent et tombent.

- À l'apparition d'une tige florale : apportez de l'engrais floraison (type HAKAPHOS N.P.K. 8.12.24) jusqu'à l'ouverture des premières fleurs.

- Dans le doute : alternez engrais croissance et engrais floraison.

**Rempotage :** tous les deux à trois ans, hors période de floraison, en évitant les mois de novembre à février. Il est temps de repoter lorsque la majorité des racines se développe hors du pot. Voir notre notice "Rempotage".

### COMMENT LA FAIRE REFLEURIR

**Dès que les fleurs fanent :** coupez la tige florale à mi-hauteur au-dessus d'un "œil" bien renflé : 8 fois sur 10, une tige florale secondaire se développera à partir de cet "œil".

*Les "yeux" sont des renflements visibles sur les tiges de Phalaenopsis, espacés tous les 10 à 15 cm.*

Cette 2<sup>ème</sup> floraison terminée, coupez la tige en bas. Par la suite, après quelques semaines ou quelques mois, une nouvelle tige florale apparaîtra sans doute à la base des feuilles.

**Après un repos de 3 à 4 mois sans fleurs :** si votre plante est en bon état (feuilles vertes et dures, bon enracinement), mettez-la au frais à 15°C pendant 2 à 3 semaines, en limitant les arrosages. C'est une méthode quasi-magique pour que votre Phalaenopsis émette une nouvelle tige florale.

**VACHEROT & LECOUFFLE Tél : 01 45 69 10 42**

29, rue de Valenton 94470 Boissy St Léger  
lecoufle@aol.com - www.vacherot-lecoufle.com



depuis 1886

## Orchidée **Cymbidium**

Origine : Népal et nord de l'Inde

### COMMENT L'ENTREtenir

**Chaleur et lumière :** entre octobre et mai, placez votre cymbidium dans votre intérieur (15-18°C), devant une fenêtre bien exposée, à moins d'un mètre, pour qu'elle profite au maximum du peu de lumière disponible en hiver. Une fois les fleurs fanées, coupez les tiges à la base.

**Arrosage :** abondant, à l'eau non calcaire, le matin, une fois par semaine. Exemple : 3 litres d'eau environ pour un pot de 20 cm de diamètre. Laissez bien égoutter.

**Rempotage :** tous les deux ou trois ans, entre mars et juin, après la floraison. Supprimez feuilles sèches, racines mortes et éventuellement un ou deux des plus anciens pseudobulbes qui ont naturellement perdu leurs feuilles. Prenez un pot d'un diamètre supérieur de 2 à 4 cm au pot que vous retirez. Vous pouvez profiter du repotage pour diviser votre plante, en conservant au minimum 3 pseudobulbes et une pousse pour chaque plante.

### COMMENT LA FAIRE REFLEURIR

Les nouvelles pousses doivent être aussi hautes et former, à la base, des pseudobulbes aussi gros que le ou les pseudobulbes ayant fleuri pour pouvoir fleurir à leur tour.

**Fertilisation :** passez de l'engrais à dose d'1 g./litre tous les 15 jours après l'arrosage en alternant engrais croissance (type HAKAPHOS N.P.K. 15.10.15) et engrais floraison (type HAKAPHOS N.P.K. 8.12.24), selon le programme suivant :

- cymbidium fleurissant entre octobre et janvier :

Engrais croissance de février à mai et en août.

Engrais floraison de septembre à janvier.

Pas de fertilisation en juin et juillet.

- cymbidium fleurissant entre février et mai :

Engrais croissance d'avril à juillet et d'octobre à décembre.

Engrais floraison de janvier à mars.

Pas de fertilisation d'août à octobre.

**A la belle saison :** hors période de gel (jusqu'à environ + 5°C), entre mai et octobre, sortez votre cymbidium afin qu'il profite du maximum de lumière sans pour autant brûler, ainsi que de la fraîcheur de la nuit. Un emplacement dégagé à l'est ou à l'ouest est idéal.

**Une astuce :** lorsque vous rentrez votre plante, ne lui faites pas supporter de température supérieure à 15°C tant que les fleurs n'ont pas commencé à s'ouvrir ; les boutons floraux avorteraient.

**VACHEROT & LECOUFFLE Tél : 01 45 69 10 42**

29, rue de Valenton 94470 Boissy St Léger - FRANCE  
lecoufle@aol.com - www.vacherot-lecoufle.com

Deux astuces :

- Quand une fleur commence à faner, vous devez l'enlever car elle émet un gaz qui fait faner les autres fleurs.
- Si vous constatez un pourrissement au pied de votre plante, saupoudrez une petite cuillère de cannelle en poudre.

# Les faits marquants de ce 2<sup>nd</sup> semestre 2011

## Célébration du centième anniversaire de la naissance de Georges POMPIDOU.

Le 5 juillet 2011, tous les maires et élus du Cantal ont été invités à l'hommage rendu par le Président de la République à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Georges POMPIDOU dans son village de Montboudif.

Voici quelques extraits de ce discours rappelant les racines cantaliennes du 2<sup>ème</sup> président de la Vème république.

(...) Il avait la tranquille assurance de ceux qui sont en accord avec eux-mêmes, qui savent d'où ils viennent et ce qu'ils attendent de la vie.

D'où il venait c'était clair, il venait d'ici, de cette vieille terre auvergnate, de ce haut plateau du Cantal, de ces générations de paysans dont il avait hérité les vertus simples et vraies. De son enfance il disait **« je n'ai reçu que des leçons de droiture, d'honnêteté et de travail. Il en reste toujours quelque chose »** **« Meurs, mais quitte au moins ce monde avec éclat »**. Il quitta ce monde avec éclat, je veux dire avec une dignité parfaite, un sens élevé de son devoir, un courage qui força l'admiration de tous ceux qui l'ont approché alors. Il est vrai qu'il eut la chance qu'à aucun moment son intelligence ne fut ébranlée par la maladie. (...)



La mort de Georges POMPIDOU coïncida avec ce que l'on appelle « les trente glorieuses » ces « trente glorieuses dont il avait été la figure la plus marquante et qu'il avait pour ainsi dire incarnée. (...)

Ce centième anniversaire de la naissance de Georges POMPIDOU doit être l'occasion d'un examen de conscience, d'un retour sur nous-mêmes à un moment de notre histoire ou ce retour devient absolument nécessaire. Car évoquer la figure de Georges POMPIDOU, c'est évoquer la plus pure tradition française mise au service de la plus grande modernité. C'est nous rappeler qu'au fond, la seule mission de la politique aujourd'hui encore, c'est de jeter un pont entre la France d'hier et celle de demain.(...)

Georges POMPIDOU tissait sans cesse la trame de l'avenir avec ces fils qui couraient le long des siècles et qui le rattachaient, lui, l'héritier de tant de générations de paysans du Cantal à tout le passé de la France. **« je pense, que l'habitude ancestrale de parcourir nos plateaux et nos montagnes au pas lent du paysan donne tout naturellement le goût des vastes étendues et le sens de la durée, nécessaires pour atteindre le but »**. Ces racines il les plongeait dans ce plateau aride, dans la France paysanne mais aussi profondément dans cette république des instituteurs qui croyait au savoir, au mérite, au progrès, à la justice. Celle de Jules Ferry, de Clemenceau, de Péguy et de Jaurès. (...)

Au cours de son discours N. SARKOZY a lu de nombreux extraits des écrits de Georges POMPIDOU. Pour nos lecteurs que cela intéresserait, les textes cités font partie de l'ouvrage **« Le nœud gordien »** écrit par Georges POMPIDOU à partir de 1969 et paru peu avant sa mort en 1974.

## Petites infos suite à l'Assemblée générale de RBA Auvergne-Limousin le 25/06/11

RBA, après avoir cessé sa collaboration avec la banque de programmes de Radio France Sophia (pour un montant de 4 200 euros par an), diffuse les journaux de Radio France Internationale (RFI) à titre gratuit. L'accord entériné par les deux parties précise que les journaux d'informations nationales et internationales sont diffusés à 1 h, 3h, 4h, 6h, 7h, 8h, 12h, 14h, 16h, 19h, 21 h et 23h. L'association compte 62 communes associées. Les dernières adhésions concernent Saint-Bonnet-de-Condât dans le Cantal et Espinhal dans le Puy-de-Dôme alors que la commune de Mauriac a fait connaître son intention de ne pas renouveler sa participation financière pour l'année 2011. Conformément aux statuts de RBA, les associations de Mauriac ne peuvent plus bénéficier des services de la radio à titre gratuit.

La répartition interdépartementale se présente comme suit : 33 communes du Cantal, 16 communes de la Corrèze, 13 communes du Puy-de-Dôme.

L'adhésion à RBA implique une participation de chaque commune de 1,80 € par habitant (population totale).

L'implication d'intervenants bénévoles qui proposent aux auditeurs des émissions variées et de qualité contribue pour une grande part à la réussite de RBA. Au niveau du personnel salarié, l'association compte toujours deux personnes à plein temps (Patricia et Christine) et deux personnes à mi-temps (Cathy et Marie-Pierre).

## Retrouvaille pour les anciens élèves



L'amicale des parents d'élèves de Vebret a eu la bonne idée de réunir les anciens élèves. Ils étaient un peu plus de 90 à avoir répondu à l'invitation dont M. Besson âgé de 93 ans, le doyen de l'assemblée.

Une belle journée très conviviale où chacun a pris plaisir à retrouver ses camarades de classe. Certains se sont même vus remettre leurs cahiers de classe qui dormaient depuis des années au fond des cartons. Quel plaisir d'avoir sous les yeux ses pages d'écriture qui ont fait remonter bien des souvenirs.

Si l'organisation de cette journée a donné beaucoup de travail aux membres de l'amicale, le succès qu'elle a remporté les a grandement récompensés. L'initiative fut très appréciée et nombreux sont ceux, qui ont tenu à les en féliciter.

### **Noces d'or Jeanine et Alain Vittori :**

Ambiance de fête récemment à Vebret, où Chantal Bernard, maire de la commune a voulu célébrer dignement un couple de ses administrés : « un couple en or puisque voilà 50 ans que Jeannine et Alain Vittori se sont dits oui pour la vie, un certain 29 avril 1961 Le mariage, quelle aventure passionnante et exigeante ! Résister à l'habitude et au train-train quotidien n'est pas chose facile depuis que Jeanine et Alain vivent ensemble cette aventure ils se sont aperçus qu'elle était riche de mille promesses et de mille joies. Tous deux ont travaillé dur, très dur, Jeannine a exercé successivement les métiers de serveuse et opératrice d'usine. Quant à Alain il s'est distingué comme ouvrier agricole et opérateur d'usine aux Menuiseries du Centre. De leur union sont nés cinq enfants, qui leur ont donné douze petits-enfants et deux arrière petites-filles (Zoé et Eva). Félicitations Jeannine et Alain pour cette leçon de vie, de morale, de bonheur. Le Conseil municipal et moi-même sommes heureux aujourd'hui de vous accueillir pour fêter vos nocés d'or, profitez au mieux de l'instant présent et rendez-vous dans 10 ans pour vos nocés de diamant! ».

### **Noces d'or Jeanine et Jacques Pons :**

C'est à croire que le climat de Vebret est propice à la sérénité des couples. Ce 8 octobre, nous avons mis à l'honneur la famille Pons, pour célébrer leurs 50 ans de mariage entourée de leurs enfants, petits enfants et amis,

Ces trois dernières années, de nombreuses cérémonies ont été célébrées sur la commune, des nocés d'Or aux nocés de Platine, Madame le Maire et le conseil municipal se réjouissent de la longévité de ses couples.



## Chantier jeunesse

La commune de Vebret accueille 12 jeunes venus de France, Russie, Turquie, Roumanie, Corée, Espagne et Hollande, dans le cadre du programme Jeunesse et Reconstruction. Créée en 1948, cette association a pour but de favoriser les échanges internationaux entre jeunes issus d'horizons différents en proposant des séjours qui allient travail et découvertes.

Arrivés dimanche soir, ils ont consacré leur première journée à l'installation et à la découverte des lieux, avec en prime le casse-croûte offert par la municipalité. Mais dès mardi, ils étaient à pied d'œuvre pour commencer le chantier. Chaque jour, de 8h à 13h, le petit groupe va s'attaquer à la reconstruction des murs en pierres sèches entourant l'église. L'après-midi sera consacré à la visite de la Région. Au menu Chastel Marlhac, la chapelle du Roc Vignonet mais aussi le château de Val et le Puy Mary. Tout au long de leur séjour, ils seront aidés et accompagnés par Jean Van Dick et Michel Bhaud ainsi que de Benoît pour la partie construction.



En fin de séjour, le mur de pierres sèches délimitant l'emplacement de l'ancien cimetière était restauré afin de mettre en valeur l'église dans son environnement. Cette restauration a pu être réalisée grâce au travail de tous les jeunes bénévoles efficacement initiés à la technique de la construction en pierres sèches par Mario sans les conseils duquel un tel chantier n'aurait pu être mis en œuvre ! Ils ont également apprécié l'aide de Benoît dont la présence a su les motiver quand le temps se montrait si peu propice à des travaux en plein air ! Malgré la météo maussade, le chantier a attiré l'intérêt de bon nombre d'administrés qui ont unanimement salué la qualité du travail accompli. Ce séjour a été également pour les jeunes volontaires l'occasion de découvrir la région par diverses promenades, visites et une soirée de projections leur présentant, entre autres, l'art roman et la flore cantalienne. Pour terminer ces échanges fructueux, les jeunes ont invité tous ceux qui les avaient aidés pendant leur séjour à partager avec eux le repas de l'amitié en leur préparant des plats typiques de leur pays respectif. Ce repas s'est déroulé dans une ambiance très conviviale et ce fut l'occasion de remercier tous ceux qui ont permis le bon déroulement de ce chantier en particulier Jean Van Dyck, Alain Serre et Michel et Yvonne Bhaud.

---

## NOEL DES ENFANTS DES ECOLES

Le 16 décembre les enfants des écoles ont eu le plaisir de découvrir le repas de fête préparé à leur intention par Annick ! A la fin du repas, les enfants ont écouté une comptine lue par quatre élèves de CM2 ; si cette comptine leur a plu, ils peuvent la retrouver au verso du menu donné à chacun d'entre eux. La fête s'est poursuivie dans l'après-midi par la distribution des cadeaux par **le Père Noël en personne**, qui avait aimablement répondu, comme chaque année, à l'invitation de l'Amicale des parents d'élèves ! A la fin de cette après-midi, chaque enfant a regagné sa classe après avoir reçu de Madame le Maire un père Noël en chocolat. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous ces élèves de très bonnes vacances !



JOYEUX NOEL !

### Menu de NOEL

*Salade composée*  
*Confit de canard grillé*  
*Et ses légumes*  
*(pommes cuites, pommes rissolées*  
*et marrons)*  
  
*Bûche pâtissière maison*





## NOEL DES AINES

Le samedi 17 décembre c'était au tour des Aînés de profiter des talents de notre cuisinière, Annick POIGNEAU, pour fêter ensemble, dans une ambiance très conviviale cette fin d'année 2011.

### NOEL 2011

#### *Coupe de l'Amitié*

#### *Foie gras de canard et confit d'oignon*

*Accompagné d'un Bergerac « Les Templiers » moelleux*

#### *Délicatesse de Saint-Jacques*

*« Château des Templiers blanc » Bergerac sec*

#### *Magret gourmand*

*Châtaignes et duo de pommes*

#### *Salade de saison*

#### *Le plateau de fromages du terroir*

*« Château des Templiers rouge »*

#### *Bûche traditionnelle de Noël*

*Café et la fameuse goutte de Tonton !!*

Dans une salle polyvalente admirablement décorée, nos invités ont pu apprécier les plats qui leur furent servis avec dextérité par de souriants bénévoles (Alain, Amélie, Cathy, Eliane, Jean, Marie-Jo et Nicole) ainsi que l'animation de notre infatigable Alain et les chants de Mme Nirina MOREAU et de Mr Pierre JUILLARD. C'est dans une parfaite bonne humeur (entretenu par la liqueur de Généri et la goutte de Tonton !) que tout le monde s'est quitté à la tombée de la nuit !



## L'inauguration de la nouvelle école :

### - Visite de Vincent DESCOEUR Président du Conseil Général.

Lundi 29 août, le Président du Conseil général du Cantal Vincent Descoeur, Stéphane Briant conseiller général ainsi que de nombreux maires de la Communauté de Communes Sumène-Artense ont visité la nouvelle école de Vebret. Ils ont été accueillis par Chantal Bernard, maire et par les conseillers municipaux qui se sont investis dans cette réalisation.



Le maire a profité de la présence de Vincent Descoeur pour remercier sincèrement l'ensemble du Conseil général du soutien financier conséquent qu'il a apporté à ce projet.

Tous les visiteurs ont unanimement été surpris et favorablement impressionnés par le fait qu'une petite commune ait été capable de mener à bien la construction d'un tel bâtiment, alliant esthétique et fonctionnalité.

En plus des classes maternelles, une garderie accueillante et chaleureuse accueillera, dès le 5 septembre tous les enfants du groupe scolaire, petits et grands ! Voir un chantier de cette ampleur adopté, subventionné et réalisé en seulement trois ans est certainement une première pour Vebret!

### Inauguration de la nouvelle école maternelle le 15 octobre 2011 Un beau projet ( Le Réveil de MAURIAC)



Les habitants se pressaient samedi dernier autour du maire Chantal Bernard qui accueillait de nombreuses personnalités dont Alain Marleix et Jacques Mézard, pour l'inauguration de l'école de Vebret.

En effet, depuis la rentrée les 55 élèves ont découvert leurs nouveaux locaux.

Si auparavant, l'école se décomposait en deux lieux : maternelle à Couchal et primaire sur la place du Bourg, désormais tout est regroupé dans le bourg. Cette décision a été motivée par un souci de faciliter la gestion et l'intendance de l'école mais aussi de proposer un environnement plus favorable et mieux adapté d'un point de vue pédagogique. Une réalisation unanimement appréciée qui n'a cessé d'être complimentée au cours des discours qui se sont succédés lors de la cérémonie, tout comme le dynamisme de la commune.

Cette réalisation d'un coût total de 502 000€ a été subventionnée à hauteur de 288 620€ dont 40% par l'Etat et l'Europe (95 000€ de DGE en 2009, 60 000€ de réserve parlementaire et 43 000€ du FEADER). A noter également une aide de 83 000€ du Conseil général au titre de la reconstruction des bâtiments scolaires bien que cela ne fasse pas partie de ses compétences obligatoires. Les 193 300€ restant à la charge de la commune ont été financés sans recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts.

## La nouvelle école a été inaugurée ( La MONTAGNE édition du Cantal)



Moment fort dans la vie de la municipalité de Vebret que celui de l'inauguration de la nouvelle école samedi 15 octobre. Pour le maire Chantal Bernard « C'est l'un des plus beaux projets pour une commune rurale ». Ce groupe scolaire était un projet d'envergure pour une si petite commune, mais elle a su le mener à bien. « Une réalisation exemplaire et particulièrement réussie ». Ce sont ces termes qui sont le plus souvent revenus dans les discours lors de l'inauguration. Les personnalités présentes ont apprécié la qualité de cette réalisation qui offre des conditions de travail optimales. Pour Joël Findris directeur du cabinet du préfet, « ce regroupement offre une meilleure sécurisation et des atouts pédagogiques indéniables ». Le sénateur Jacques Mézard a souligné l'importance de l'école dans la commune car elle est gage de maintien de la population mais aussi celui d'en amener de nouvelles ». Quant au député Alain Marleix il l'a qualifiée de « chance exceptionnelle ». Les 55 enfants du regroupement Antignac-Vebret-La Monsélie ont donc toutes les chances de leur côté pour faire de cette année scolaire une réussite.



## Cérémonie du 11 novembre 2011

Ce vendredi 11 novembre de nombreuses personnes, s'étaient réunies devant le monument aux morts de la commune de VEBRET pour commémorer la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Après le dépôt de la gerbe offerte par la municipalité par le maire et le président des anciens combattants, le discours a été lu avec brio par Lucas (le même éloge peut être adressé à Thomas qui a lu ce discours à Antignac).

L'hommage de la Nation aux soldats morts pour la France a prit cette année une forme nouvelles, « établissant une filiation directe entre les différentes générations du feu ». Le 11 novembre sera désormais dédié à tous les soldats ayant donné leur vie pour la France au cours de tous les combats dans lesquels notre pays est impliqué.



Vebret avait anticipé cette recommandation du Président de la République puisqu'aux côtés des anciens combattants de la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale, des diables bleus, des combattants de la guerre d'Algérie se tenait l'adjudant-chef Jérôme FERINCZEK (fils de Mme le Maire) délégué du 19<sup>ème</sup> Régiment du Génie de Besançon, représentant les soldats actuellement engagés hors de France sous le drapeau français.

## Premier marché de Noël à Vebret



C'était la première fois que le comité d'animation de Vebret organisait un marché de Noël. Une bonne idée au vu de l'affluence qui n'a pas cessé tout au long de la journée. Il faut dire que la présidente Annick Poigneau et son équipe n'ont pas ménagé leur peine pour l'organiser. De nombreux contacts ont été pris pour trouver des exposants et le travail a porté ses fruits. Ils étaient plus d'une trentaine dimanche dans une salle de fêtes comble où se succédaient des stands de qualité (ce qui n'est pas toujours le cas dans ce genre de manifestation) parmi lesquels bijoux, parfums, décorations, créations artisanales ou plaisirs gourmands. Le pain et les viennoiseries cuites au four ont elle aussi su trouver leur public.

Alain Serre dont les talents d'animateur ne sont plus à démontrer a su créer du rythme et de l'ambiance tout au long de la journée.

Quant aux exposants, certains espèrent déjà revenir l'an prochain, preuve que les affaires ont été bonnes !



## Infos municipales

### **Sécurité : travaux du Conseil général et de la municipalité de Vebret.**

#### **1 - Rectification du virage de Cheyssac**

Depuis de nombreuses années, les habitants de VEBRET manifestaient le souhait de voir le virage de Cheyssac sur la RD22 modifié pour des raisons de visibilité nuisant à leur sécurité. A la demande de la municipalité et suite à la rencontre de Monsieur Vincent DESCOEUR venu visiter la nouvelle école, c'est avec satisfaction et soulagement que les riverains ont pu constater que le Conseil Général du Cantal avait réalisé rapidement ces travaux de rectification et d'aménagement. Nous remercions M. Jean-François PIGOT qui nous a permis d'empiéter sur son terrain pour la réalisation de ces travaux.



#### **2 - Sécurisation de l'arrêt du bus sur la D3 au niveau de la route de Lachamp.**



L'abri de bus, situé en bordure de la D3 au niveau de l'embranchement de la route de Lachamp n'était nullement protégé. Pourtant cet arrêt est fréquenté par les habitants de notre commune se rendant à Riom par le bus et quotidiennement par de nombreux enfants de Vebret scolarisés à Ydes et à Riom. Désormais une barrière sépare et sécurise l'abri, des véhicules circulant sur la D3.

### 3 - Aménagement du carrefour de la D3 et de la voie communale desservant Couchal et les Lempradets.

Les habitants des Lempradets se plaignaient depuis longtemps de la dangerosité de ce carrefour très proche de leur accès à la D3. Les risques de collision avec des voitures quittant la D3 pour emprunter la voie communale étaient réels. L'amélioration de la voirie au niveau de l'embranchement, la construction du terre-plein et sa signalisation permettent aux automobilistes d'accéder à la D3 et de la quitter dans de meilleures conditions.



### 4 - Aménagement du carrefour de la D22 et de la D45



Ce carrefour, très dangereux, a généré plusieurs accidents graves au cours de ces dernières années. Son aménagement devenait impératif. Les travaux réalisés mettant clairement en évidence la présence d'un **stop** pour les automobilistes circulant sur la D45 (bande blanche accompagnant le panneau de signalisation) et le terre-plein central les obligeant à ralentir, devraient avoir un impact positif sur le comportement des imprudents ! Nous remercions sincèrement Monsieur le Docteur Cixous de Champs, qui par sa démarche personnelle, a appuyé celle de la municipalité.

### 5- Amélioration de la sécurité de la salle polyvalente.

Pour la sécurité de tous, des pare-neige ont été posés en bordures des toits du bâtiment afin d'éviter la chute des ardoises sur la voie publique.

Pour faciliter l'accès à la salle polyvalente, une barre d'appui centrale a été installée sur l'escalier extérieur. Cet aménagement permettra aux personnes fréquentant cette salle de le faire plus aisément surtout en cas d'intempéries. De plus un éclairage à détecteur a été installé pour que les escaliers soient correctement et automatiquement éclairés dès la nuit tombée.

### Le réseau bois :

Le projet « réseau bois » devrait démarrer début 2012 par l'appel d'offre aux entreprises. L'étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'ingénierie EUCLIDE. C'est la présentation de nos motivations accompagnée de cette étude technique qui nous a permis pour ce projet dont le coût total se monte à **188 000€ HT** d'obtenir des subventions de la DGE : 58 158€, de l'ADEME : 9 588€, du Conseil Régional : 9 603€, du Conseil Général : 9 603€ et du FEDER (Fonds européens) : 19 206€ .

A la demande de Madame le Maire, Monsieur DUCHASSIN, responsable de l'étude de faisabilité de notre projet au sein du bureau d'étude EUCLIDE, a participé à une réunion à laquelle étaient conviés tous les conseillers municipaux. Au cours de cette rencontre qui s'est tenue en mairie le 14 novembre 2011, Mr. DUCHASSIN a détaillé son étude et répondu à toutes les questions techniques soulevées par les élus présents.

### Travaux de maintenance et améliorations

Les arbustes de l'espace Saint-Louis nous ont récompensés cette année, par leur abondante floraison, des soins intensifs que nous leur avons prodigués l'an dernier afin de sortir cet espace de son triste déclin ! Pour que ce lieu soit réservé aux promeneurs et aux jeux d'enfants nous avons sécurisé l'accès des allées par des barrières invitant les automobilistes à emprunter la route plutôt que les allées piétonnes ! Pour apporter à la fois de la couleur et de l'homogénéité à cet ensemble, les rambardes du pont de la Sumène, les réverbères, les barrières et même les poubelles ont adopté la couleur des rosiers !

### Distribution de l'eau

Après des informations alarmantes concernant la qualité de l'eau sur les communes desservies par le SIDRE du MARILHOU, nombreux sont les habitants de la commune qui, à juste raison, se sont inquiétés et sont passés en mairie pour se renseigner. Tout d'abord, il faut rappeler à la population que seules la préfecture et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sont habilitées à prévenir les consommateurs d'anomalies constatées lors des analyses et si besoin à déclarer l'eau distribuée non propre à la consommation. .../ ...

Devant les réactions provoquées par un distribution de courrier au cours du week-end du 19-20 novembre 2011 par des inconnus, une réunion a été organisée au siège du SIDRE du MARILHOU le vendredi 25 novembre en présence de Sébastien MAGNE, responsable de l'étude sanitaire des analyses d'eau à ARS du Cantal. Après de nombreuses questions posées par les représentants des communes et les réponses de M. MAGNE, nous pouvons vous dire qu'actuellement **l'eau distribuée sur la commune ne présente aucun danger pour la santé !**

**La Maire et le Conseil municipal invitent tous les habitants de VEBRET à la cérémonie des vœux qui se tiendra le samedi 14 Janvier 2012 à 11H à la salle polyvalente**

**Départ de Madame Aline BERCHE.**

Comme vous le savez certainement, notre secrétaire de mairie nous quitte à la fin de l'année ! Aline a saisi l'opportunité qui se présentait pour sa carrière de rejoindre comme secrétaire la Communauté de Communes de Sumène Artense pour travailler avec Mme BRON. Beaucoup d'entre vous la regretterons, mais consolez-vous elle travaillera encore pour vous depuis son bureau de Saignes car actuellement, les communes délèguent une part non négligeable de leur fonctionnement à la CCSA !

Le conseil municipal du 17 novembre 2011 a délibéré pour la création d'un poste de secrétariat à plein temps pour remplacer celui d'Aline BERCHE ; la nouvelle secrétaire de mairie s'occupera également de l'agence postale (décision prise à l'unanimité des présents). Il n'y aura donc rien de changé quant aux services rendus par la secrétaire de mairie tant au secrétariat qu'à l'agence postale.

Il ne nous reste qu'à féliciter Aline de cette nomination et à lui souhaiter que ce nouveau poste lui apporte joie et épanouissement au cours des prochaines années.

## **Le mot de la Secrétaire de Mairie**

### **UNE PAGE SE TOURNE**

**Chers habitants,**

J'ai choisi, délibérément, de quitter mon poste à la mairie de VEBRET pour d'autres aspirations professionnelles, notamment dans une structure intercommunale.

Il est vrai que nous avons fait un bon bout de chemin ensemble et ce n'est pas sans un pincement au cœur que nos routes vont se séparer.

Cela fait 22 ans, presque un quart de siècle, que je suis à votre écoute dans des moments agréables comme dans des circonstances plus difficiles. Ces relations privilégiées m'ont permis d'entrer dans vos vies et je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée.

Très respectueuse du service public, je me suis attachée à vos aider dans vos démarches administratives et à remplir mes missions de la meilleure façon qui soit.

J'ai une pensée toute particulière pour les maires, adjoints et conseillers municipaux avec lesquels j'ai pris un grand plaisir à travailler et qui m'ont permis d'évoluer tout au long de ma carrière.

Je n'oublie pas non plus tous mes collègues de travail, les enseignants, les présidents d'associations qui se sont succédés au fil des années et leur adresse toute mon estime et ma sympathie.

Je vous dis « au revoir » car j'aurai certainement l'occasion de vous rencontrer dans d'autres circonstances et soyez certains que je garderai un bon souvenir de vous tous.

Bonnes fêtes de fin d'année et tous mes vœux de bonheur et de prospérité pour 2012.

Aline BERCHE.

## **Les réunions du Conseil municipal**

Le compte-rendu de chaque réunion est consultable aussi en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2011**

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la mairie, le mardi 27 septembre 2011, à 19 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : GERVAIS René, TOURAILLE Huguette, PONTY Eliane, BHAUD Yvonne, VAN DIJK Jean, DAUPHIN Guy, JOUVE Marc, TEIL Guy, FRESQUET Alain

Absents excusés : MORIN Didier, LETEMPLIER Denis, SALESSE Bernard, GERAUD Jean-Marc, SERRE Alain

Procurations de GERAUD J-Marc à DAUPHIN Guy, de SALESSE Bernard à TOURAILLE Huguette, de SERRE Alain à VAN DIJK Jean, de MORIN Didier à TEIL Guy

Secrétaire de Séance : Faute de nomination d'un secrétaire de séance, Madame BERCHE Aline, secrétaire de mairie, remplit cette fonction.

#### **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE DANS LE LOTISSEMENT « LES LEMPRADETS »**

Madame le Maire informe, le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de Monsieur COUCHOT Olivier, elle en fait lecture. Mr COUCHOT souhaite acquérir un terrain situé dans le lotissement « les Lempradets », d'une surface d'environ 1100 mètres carrés, en proposant un prix au mètre carré de DEUX EUROS, pour y construire une maison individuelle. Madame le Maire demande au CM de délibérer.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la requête de Monsieur COUCHOT Olivier pour l'achat du terrain et, retient le prix de vente du mètre carré à DEUX EUROS hors taxes, frais de notaire et de géomètre en sus.

#### **DEMANDE D'ECHANGE DE TERRAIN**

Madame le Maire lit le courrier de Madame BESSE Auguste, domiciliée à Sumenat proposant d'échanger l'antenne de la VC 15 longeant sa maison d'habitation contre une partie de la parcelle cadastrée ZP n° 56 lui appartenant pour permettre l'accès à la propriété de Mr et Mme SAUVAGE et des exploitations agricoles, sans avoir à passer devant chez elle.

Après avoir examiné le plan de situation, le conseil municipal insiste sur les points suivants :

- le terrain proposé est, en l'état, inondable
- sa mise hors d'eau est impérative pour l'accès à la propriété de M. et Mme SAUVAGE.

En conséquence le CM demande à Mme BESSE de se renseigner sur le coût d'une telle opération qu'elle devra assumer financièrement et pour laquelle elle devra faire appel à une entreprise spécialisée.

Affaire à suivre.

#### **FIXATION D'UN PRIX DE VENTE AU METRE CARRE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION B N° 337**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur RODDE, paysagiste, s'est installé sur la zone artisanale de Verchalles. Il souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée Section B n°337, d'une contenance de 7930 mètres carrés, jouxtant sa propriété en vue d'une extension de son activité.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande et de fixer un prix de vente au mètre carré.

Le conseil, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, de vendre une partie de cette parcelle et fixe le prix de vente à UN EURO le mètre carré hors taxe, frais de géomètre et de notaire en sus.

#### **MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL CLASSE « AIRE NATURELLE »**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le camping municipal est ouvert du 15 juin au 15 septembre.

Après un bilan sur trois ans, il a été constaté que l'activité du camping ne débutait que vers le 14 juillet pour se terminer vers le

31 août. Afin d'éviter des dépenses de personnel liées à l'entretien du camping, Madame le Maire propose de modifier les dates d'ouverture et de les fixer du 15 juillet au 31 août.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable à cette proposition.

#### **ELARGISSEMENT D'UNE COMPETENCE DE LA C.C.S.A. CONCERNANT L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

Madame le Maire communique à l'assemblée la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2011 ayant pour objet l'élargissement de la compétence B1 concernant l'immobilier d'entreprise d'intérêt communautaire : immobilier d'entreprise situé sur le Parc d'activités Intercommunal d'Ydes Sud, immobilier d'entreprise situé sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes : réhabilitation de bâtiments existants ou constructions nouvelles.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la délibération du conseil communautaire du 28 juin 2011.

#### **AUGMENTATION DU PRIX REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Par délibération en date du 22 septembre 2010, le tarif d'un repas enfant avait été fixé à 2.30 € et celui d'un repas adulte à 4.50 €. En raison de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, Madame le Maire propose de procéder à une augmentation du prix du repas. Cette augmentation sera minime pour ne pas pénaliser les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas à 2.35 € pour les enfants et à 4.60€ pour les adultes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

#### **MAINTIEN DU POSTE DE TROISIEME ADJOINT**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par arrêté en date du 21 juin 2011, elle a retiré à M. Bernard SALESSE, troisième adjoint, toutes les délégations de fonctions qu'elle lui avait attribuées en début de mandat. Cet arrêté entraîne automatiquement la suppression du versement de l'indemnité de fonction. Aux termes du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans la nouvelle rédaction que lui a donnée l'article 143 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, « *Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint.* » En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la suppression du poste de troisième adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 9 POUR et 5 CONTRE, de maintenir Monsieur Bernard SALESSE dans son poste de troisième adjoint.

#### **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le conseil municipal, par 12 POUR et 2 Abstentions, décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de l'école maternelle aura lieu le **Samedi 15 octobre 2011, à 11 heures**. Elle apprécierait que tous les membres du conseil soient présents à cette cérémonie.

Elle indique également qu'une réception sera organisée le **samedi 8 octobre 2011, à 11H30**, en l'honneur de M. et Mme PONS de Verchalles, à l'occasion de leurs 50 ans de mariage.

#### **Réhabilitation de l'ancienne école de Couchal :**

Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir en vue d'émettre des propositions sur la réhabilitation de l'ancienne école de Couchal. Ces propositions devront être soumises au CM lors de sa prochaine réunion.

Madame le Maire informe le conseil que Michel MOUNIER a été recruté dans le cadre d'un « contrat d'accompagnement à l'emploi » pour 6 mois à raison de 87 heures par mois depuis le 8 août 2011. Il est affecté à l'entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux. Ce contrat est pris en charge financièrement par l'Etat à hauteur de 80%.

**Réfection de la croix en face de l'église :** Madame le maire a chargé Madame TOURAILLE de contacter une entreprise pour réparer la croix située face à l'église, les intempéries ayant provoqué la chute d'un bloc de pierre au cours de l'hiver dernier. Mme TOURAILLE a donc contacté l'entreprise GOUZE de Murat, agréée par les Monuments Historiques, pour établir un devis. Le coût de ces travaux s'élève à 780 € HT. La remise en place du bloc sera réalisée à l'aide d'une colle spéciale avec percement et pose de goujons en inox, technique devant prévenir toute nouvelle chute.

**Cotisation assurance élus :** Madame le Maire indique que certains élus n'ont pas encore payé leur cotisation d'assurance élus et qu'elle ne renouvellera pas l'opération pour 2012. Chacun s'assurera individuellement s'il le souhaite.

La séance est levée à 21H10.

La secrétaire, Aline BERCHE.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2011

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 17 novembre 2011, à 19 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

**Présents** : TOURAILLE Huguette, SERRE Alain, GERVAIS René, BHAUD Yvonne, DAUPHIN Guy, LETEMPLIER Denis, TEIL Guy, VAN DIJK Jean

**Absents** : SALESSE Bernard, MORIN Didier, PONTY Eliane, JOUVE Marc, GERAUD Jean-Marc, FRESQUET Alain

**Procurations** de PONTY Eliane à BHAUD Yvonne, de MORIN Didier à LETEMPLIER Denis

**Secrétaire de séance** : VAN DIJK Jean

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2012

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un devis avait été établi en 2010 pour la réfection des enduits de l'école primaire du bourg, bâtiment classé « Jules Ferry ». Ce devis s'élevait à la somme de 22 955.87 € TTC. Ce devis datant de plus d'un an, sa réactualisation a été demandée. Les travaux pourraient commencer dans le courant du deuxième semestre 2012. Madame le Maire suggère que ce dossier soit déposé au titre de la DETR 2012 pour une demande de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à déposer ce dossier pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Madame le Maire rappelle au conseil que le dossier de la réhabilitation d'un appartement dans l'ancien presbytère qui avait été refusé en juin 2011, a été reconsidéré par la DETR en fin d'année 2011 et qu'une subvention de 21 200€ venait de lui être allouée. Une subvention pour ce projet a également été sollicitée auprès du Conseil Régional d'Auvergne.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEC

Madame le Maire propose de soumettre le dossier de la réfection du crépi de l'école primaire au Conseil Général au titre du FEC. Monsieur GERVAIS intervient pour dire que ce dossier fait déjà l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR et qu'il conviendrait de solliciter le conseil général pour d'autres travaux, en particulier des réfections de voiries communales. Madame le Maire indique que le programme des travaux de voiries de 2011 n'est pas achevé et qu'elle compte le poursuivre en 2012.

Monsieur GERVAIS propose d'élargir le programme qui avait été prévu pour 2011 (prévu et financé dans le budget 2011) et de demander ce complément au titre du FEC pour 2012. Après discussion, Madame TOURAILLE ayant souligné le mauvais état d'une partie de la route de Serre, c'est cette amélioration qui est retenue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Madame le Maire de faire établir un devis pour la partie de route Serres-La Salvinie afin de déposer un dossier de demande subvention au titre du FEC.

Monsieur DAUPHIN interpelle Madame le Maire pour lui demander s'il est normal que les employés communaux interviennent dans les parcelles privées des administrés de la commune.

Madame le Maire répond que Monsieur CROQUET, président du Syndicat des Eaux du Plateau Bortois avait sollicité l'aide la commune pour procéder à l'enlèvement des gravats dans les terrains où des sondages avaient été réalisés, le syndicat bortois n'étant pas équipé de petit matériel et notamment de petit camion. Il ne s'agissait donc pas de répondre à la demande de particuliers mais d'un organisme public.

Le travail de faible ampleur a été rapidement effectué sur la parcelle de Mme JUILLARD mais s'est avéré beaucoup plus difficile sur celle de Mr. MARION (qui avait pourtant donné son accord !), Mr DAUPHIN ayant fait obstacle à la sortie du camion de la municipalité du terrain de Mr. MARION !!

Monsieur DAUPHIN considère que les employés communaux ont d'autres travaux à faire sur le territoire de la commune, notamment des curages de fossés, et demande à Madame le Maire si elle ne bénéficie pas de dessous de table. Madame le Maire prend à témoins les conseillers présents ayant entendu ces propos déplacés et regrette l'attitude systématiquement suspicieuse et même injurieuse de M. DAUPHIN à son égard.

### SUBVENTIONS PARLEMENTAIRES

Madame le Maire indique que des dossiers de nouvelles demandes de subvention pour la création d'un réseau bois (montant total du projet=188 000 € HT) peuvent être faites au titre des réserves parlementaires et demande au conseil municipal de prendre une délibération afin d'accepter ce dépôt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer ce dossier pour des demandes de subventions parlementaires.

### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée quelques réajustements de comptes en investissement qu'il convient de faire, notamment sur le capital des emprunts + 204.18 € et sur le programme de la construction de l'école + 5000 € en faisant la soustraction sur les dépenses imprévues – 5208.18 €. Ces réajustements permettent de clore définitivement le financement du projet école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 POUR et 3 Abstentions autorise Madame le Maire à effectuer ces réajustements budgétaires.

### **RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES EN 2011**

Madame le Maire donne lecture du montant des travaux d'investissements réalisés en 2011. Elle demande au conseil municipal de délibérer pour entériner ces montants.

Le conseil municipal, par 9 POUR et 2 abstentions, entérine les travaux réalisés en 2011.

- 2184-49 : Acquisition Mobilier Matériel Ecole	4 310.99 €
- 2188-52 : Mobilier Matériel	3336.87 €
- 2313-53 : Bâtiments Communaux	2 930.63 €
- 2313-54 : Construction Ecoles	397 157.33 €
- 2315-57 : Travaux voiries diverses	17 607.21 €
- 2313-60 : Aménagement appartement presbytère	1 794.00 €
- 2315-64 : Eclairage public	1 782.00 €

### **AUTORISATION DONNANT AU MAIRE LA POSSIBILITE D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Comme chaque année, le conseil municipal est sollicité pour donner l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits de la dette) avant le vote du budget suivant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 POUR et 1 Abstention donne cette autorisation à Madame le Maire.

### **CREATION D'UN POSTE DE FONCTIONNAIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame BERCHE Aline va quitter son poste de secrétaire de mairie en vue d'une mutation au sein d'une autre collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Madame le Maire indique, qu'après avoir pris des informations auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, il s'avère que la commune peut recruter un agent de catégorie B ou un agent de catégorie C. Madame le Maire propose de créer un poste de rédacteur (B) ou d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (C) à raison de 24 heures hebdomadaires pour le secrétariat de mairie.

Le temps consacré à l'agence postale n'étant pas inclus dans ces 24H, il a été décidé après un large débat que la demande d'un temps complet permettait d'inclure la gestion de l'agence postale sans avoir recours à une deuxième personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur ou d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, comprenant le secrétariat de mairie (2/3 de temps) et la gestion de l'agence postale (1/3 de temps).

### **TAXE D'AMENAGEMENT ET TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

Madame le Maire donne la parole à Madame BHAUD Yvonne pour expliquer les nouvelles dispositions en matière d'urbanisme devant entrer en application au cours de l'année 2012. La taxe d'aménagement (TA) doit se substituer à la taxe locale d'équipement (TLE) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

A l'heure actuelle, la commune de VEBRET ne perçoit pas de taxe locale d'équipement. Seules les taxes départementales sont appliquées aux constructions nouvelles à hauteur de 0.70 % et calculées sur la surface habitable SHON. A partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 ces taxes départementales seront de 2.5% (taux déjà voté par le Conseil Général du Cantal) et calculées sur la surface corrigée (garages, parking...inclus).

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'instauration ou non de la taxe d'aménagement. Considérant qu'il faut inciter les jeunes ménages à s'installer sur la commune et pour cela ne pas augmenter le prix de la construction en ajoutant des taxes supplémentaires dont le montant serait important et pénalisant pour tous, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas instaurer la taxe d'aménagement et de rester sous le régime de la taxe locale d'équipement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire demande à Mr LETEMPLIER pour faire le point sur son travail concernant le dossier « assainissement » de VEBRET. Pour le moment, Mr LETEMPLIER prend connaissance des études qui avaient été réalisées antérieurement sur les canalisations et les bacs de décantage du bourg et de Couchal. Il a pris contact avec la Préfecture pour connaître la procédure à suivre pour le lancement d'une telle opération et les différents partenaires financiers.

Madame le Maire demande également à Mrs SERRE et TEIL d'informer le conseil de l'état d'avancement de leurs travaux concernant la procédure d'abandon des concessions du cimetière. Monsieur SERRE Alain indique que l'affaire suit son cours et qu'ils sont entrain de rechercher les adresses d'éventuels héritiers pour pouvoir commencer la procédure.

Mr DAUPHIN Guy prend la parole pour demander, au nom de Madame BOUTAREL, la raison pour laquelle une implantation de lampadaire a été refusée à Prunet-Haut à proximité de la maison de Monsieur ASTRUC. Cette personne est âgée et des services à domicile sont obligés d'intervenir le matin ou dans la soirée. Madame le Maire répond qu'il existe des forfaits incluant un certain nombre de lampadaires et qu'on ne peut pas dépasser ce nombre sans de nouvelles négociations avec le distributeur de courant. D'autre part plusieurs personnes sont également demandeuses. Une étude de la situation sur place doit être faite pour voir la suite à donner à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le secrétaire,**

**VAN DIJK Jean.**

## **La vie qui passe**

### **DÉMOGRAPHIE**

#### **Naissances :**

- le 30 août : Eva SERRE au foyer de Murielle SEINCE et de Julien SERRE, domiciliés au bourg de VEBRET
- le 9 Novembre : Nalys COUSTEIX au foyer de Isabelle COUSTEIX, domiciliée à Verchalles, commune de VEBRET

#### **Décès**

- le 12 octobre : MARTIN François domicilié à Cheyssac, Commune de VEBRET

### **NOUVEAUX HABITANTS**

- Mr BASSET Grégory et Melle DUMAS Stéphanie, au bourg de VEBRET
- Mr GIRARD Cédric et Melle PFEIFFER Heidi, au bourg de VEBRET
- Mr SALIGNIER Yannick et Melle PERRUCHE Heidi, au bourg de VEBRET
- Mr et Mme LEFEVRE, à Lachamps
- Mr et Mme FORESTIER Alexandre, aux Clos
- Mr et Mme MOERIS-CHAPAT-BARBIER à Cheyssac
- Mr LAPLEAU Pierre, Champagnadoux.

## **NOUVEL ENTREPRENEUR**

- Mr JUILLARD Michel, à Prunet-Bas, commune de VEBRET : entreprise multiservices

## **UN PETIT COUCOU DES 6EME**

Nous faisons cette année notre entrée au collège Georges Brassens de YDES.

Comme tous les collèges, c'est grand, très grand. Au bout d'une semaine, nous nous sommes plutôt bien adaptés au changement de classes, au fait d'être les plus petits, des heures de cours en plus, etc.....

Nous ne faisons pas de classement de notre professeur favori ! Nous sommes en 6ème A, 6ème B, 6ème C.

Le vendredi de 14h30 à 16h30, pendant 2 heures, les 6èmes et les 5èmes participent à tour de rôle à un atelier.

Les ateliers sont les suivants : développement durable, écriture, musique, vidéo, anglais en s'amusant, maths en jeux, et j'en ai sûrement oubliés.

A la place de la cantine, nous avons un self, nous avons plusieurs choix de plats et on s'assoit où on veut.

Signé : Sarah, Marie-Elise, Anthony, Géraud, Lilian, Benjamin, Alexis, Xavier, Arnaud

## **LA VIE DES ASSOCIATIONS**

### **COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET**

L'assemblée générale du comité d'animations et de loisirs a eu lieu le 16 septembre 2011.

Suite à celle-ci, une nouvelle équipe a été mise en place :

- Présidente : POIGNEAU Annick
- Vice-Présidente : ROBERT Béatrice
- Trésorière : POUGET Magalie
- Vice-trésorière : JOUVE Ludivine
- Secrétaire : NEYRAT Christelle
- Vice-Secrétaire : POIGNEAU Mylène

Membres : POIGNEAU Patrick, REICHEN Baptiste, SERRE Alain, PONTY Eliane, BAZAN Jean-Sébastien, NEYRAT Lionel, DUFAYET Cédric, MAGNE Danièle, MAGNE Roger, JUILLARD Cédric, BAZAN Raphaëlle, VAN DIJK Stéphanie, VITTORI Cathy, BESSON Audrey.

Nous avons déjà organisé deux manifestations :

- un concours de belote qui a eu lieu le samedi 29 octobre 2011
- un marché de Noël, le dimanche 4 décembre 2011, un grand succès a été constaté lors de cette journée.

Les manifestations à venir sont :

- le dimanche 14 février 2012 : Thé dansant de la Saint Valentin avec GODO MUSETTE
- le samedi 3 mars 2012 : Repas dansant cochonnailles
- le samedi 4 avril 2012 : Boum des années 80
- le samedi 12 mai 2012 : Repas moules-frites
- le samedi 4 et dimanche 5 août 2012 : FETE PATRONALE

En espérant vous voir nombreux à nos manifestations.

Amicalement.

*Bulletin municipal de Vebret*

La Présidente, Annick POIGNEAU

Page 20

*n° 33 – décembre 2011*

## **ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET**

Pour l'année 2011, L'association a honoré les souvenirs des 3 grandes guerres :

- 19 mars : Guerre 1953 à 1962 (le cessez le feu en Algérie, Tunisie, Maroc)
- 8 Mai : Guerre 1939 à 1945 (victoire sur le nazisme)
- 11 novembre : Guerre 1914 à 1918 (Armistice)

Lors de ces manifestations, l'Association des Anciens Combattants remercie toutes les personnes qui s'y sont jointes pour commémorer ces dates.

Ce 11 novembre 2011, un repas réunissait les anciens combattants seuls ou accompagnés autour de la table au restaurant du Pont. Nos camarades adhérents n'ayant pas pu se joindre à nous pour raison de maladie, ont eu comme les années passées une visite accompagnée d'un fair-play. Merci à l'Abbé Rieu pour avoir célébré la messe.

Merci de la présence de toutes générations de 5 à 95 ans de nous accompagner (enfants des écoles et leur professeur, porte-drapeaux des différentes communes et associations, les conseillers municipaux et maires d'Antignac et Vebret).

Notre jeunesse à la fleur de l'âge pendant des mois et années s'est trouvée prisonnière pour servir la France. De ce fait, cette journée de rencontre, de camaraderie permet l'échange de nos souvenirs.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Le Président, René BONHOMME.

---

## **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VEBRET**

### **BILAN MORAL**

Les sept manifestations organisées au cours de l'année 2010.2011 ont rencontré un certain succès grâce au dévouement des membres de l'amicale.

Ces derniers invitent tous les parents à cotiser et à participer aux différentes manifestations et nous vous rappelons que l'Amicale est ouverte à tous et qu'il y a UN BESOIN URGENT DE NOUVEAUX ADHERENTS POUR QUE L'AMICALE CONTINUE D'EXISTER.

Les manifestations, les subventions municipales (Vebret, Antignac et la Monselie) ainsi que les cotisations des familles constituent les principales recettes de l'Amicale.

Comme chaque année, ces recettes ont permis de financer les coopératives scolaires, le Noël des enfants, les sorties scolaires. Les enfants de l'école primaire sont allés visiter les grottes de Lascaux et la maison des rapaces et ceux de l'école maternelle sont allés au haras du Châtelet.

Nous avons aussi organisé une rencontre des anciens élèves. Cette manifestation a rencontré un franc succès et nous remercions tous les membres de l'Amicale, Mme MAGNE et toutes les personnes présentes, ce jour-là, qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.

Un merci à Madame le Maire et ses conseillers pour la subvention qu'ils nous ont accordée.

Suite au départ de Madame POIGNEAU Annick, présidente depuis de nombreuses années, un nouveau bureau avait été formé avec les personnes suivantes :

- Présidente : VAN DIJK Stéphanie - Vice-Président : GUILLAUME Jean-Michel
- Trésorière : BAZAN Raphaëlle - Secrétaire : ROBERT Béatrice.

.../...

Malgré de la bonne volonté, ce bureau n'a pas tenu suite à la démission de la présidente et de la trésorière. Une assemblée exceptionnelle a été organisée le lundi 28 novembre 2011 et in extremis, un nouveau bureau a pu être reformé :

- Présidente : ROBERT Béatrice - Vice-Président : GUILLAUME Jean-Michel
- Trésorière : VAN DIJK Stéphanie - Secrétaire : BESSON Gérard

Nous remercions tous les nouveaux adhérents qui nous ont rejoint et ceux qui sont restés parmi nous. Nous constatons un manque d'implication des parents, il ne faut pas oublier que l'Amicale contribue au financement du Noël des enfants, des sorties scolaires etc....

Comme chaque année plusieurs manifestations auront lieu :

- le 19 novembre 2011 : concours de belote
- le 16 décembre 2011 : Noël des enfants
- le 21 janvier 2012 : concours de belote
- le 29 avril 2012 : Quine
- Juin : Kermesse des écoles

Encore un grand merci à Madame POIGNEAU Annick, présidente de l'Amicale pendant de nombreuses années pour son dévouement.

Tous les membres de l'Amicale vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Présidente, Béatrice ROBERT.

---

## **AMICALE DES DIABLES BLEUS**

### **SIDI-BRAHIM DE SUMENE ARTENSE**

Dimanche 9 octobre 2011, l'amicale des Diables Bleus de Sumène Artense a célébré le 166<sup>ème</sup> anniversaire des combats de Sidi-Brahim à Trémouille cantal.

A 10h30, une messe a été célébrée à l'église de Trémouille par le père Rieu en présence de Daniel Chevalyre, Maire et Conseiller Général de Champs sur Tarentaine, Robert Bonhomme, Maire de Trémouille. Messe solennelle avec la participation de la chorale de Champs sur Tarentaine et la fanfare de Haute Lozère qui est présente à toutes nos cérémonies de la Sidi-Brahim. A 11h30, cérémonie au monument aux morts, une gerbe bleue jonquille a été déposée par le lieutenant Colonel Fumeron, président régional du Limousin et Maurice Lemmet, président de notre amicale. Une gerbe a été déposée par Daniel Chevalyre et Robert Bonhomme pour la municipalité de Trémouille.



Avec les sonneries réglementaires exécutées par la fanfare de Haute-Lozère, la lecture des combats de Sidi-Brahim et la remise de décoration à trois amicalistes :

- Gilbert Rathgeber : trésorier de l'amicale et ancien du 7<sup>ème</sup> BCA (médaille d'argent)
- Henri Ginon : secrétaire de l'amicale, ancien du 11<sup>ème</sup> 25<sup>ème</sup> 7<sup>ème</sup> BCA (médaille de bronze avec palme)
- Robert Vialleix : absent pour cause de maladie (diplôme de bon amicaliste) qui lui sera remis lors de l'assemblée générale.

Un défilé s'est formé jusqu'à la mairie de Trémouille au son de la fanfare, suivi des fanions des amicales voisines : Clermont Ferrand 63, Riom 63, Saint Sauves 63, la Bourboule 63, Murat 15, Mende 48, avec le président régional Mr Teyssier, pour la première fois, l'amicale de Brive 19 accompagnée de leur président le lieutenant Colonel Fumeron, amicale anciens AFN de Champs sur Tarentaine.

Le président Maurice Lemmet a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes et a rappelé combien il lui était cher de célébrer cette cérémonie à Trémouille, village de Mr Chabaud Octave, son ancien instituteur qui lui avait tant appris et dont il lui était reconnaissant.

Après la photo souvenir de tous les participants, un vin d'honneur offert par la municipalité dans une ambiance très chaleureuse. Le repas servi à la salle des fêtes qui commença par une minute de silence à la mémoire de notre regretté président Claude Dalmas, décédé le 7 septembre, sa sœur Annie était présente parmi nous à cette journée. Durant le repas, la fanfare de Haute Lozère a joué les refrains des bataillons et la Sidi-Brahim, malgré un temps incertain, cette cérémonie s'est déroulée dans la pure tradition chasseur en hommage à notre ancien président.

*(Le village de Trémouille est situé au Nord Cantal, à 6 km de Montboudif où naquit Georges Pompidou et à proximité de nombreux lacs.)*

Le secrétaire, Henri GINON

### **ELOGE FUNEBRE LU A L'EGLISE DE SAIGNES**

Claude,

En ce jour de deuil, nous sommes tous autour de toi, ta sœur Annie, tes proches, tes amies et toute la grande famille des Chasseurs.

Tu l'aimais cette famille ! Tu l'as intégrée en 1963/1964 au 15<sup>ème</sup> bataillon des Chasseurs Alpains à Modane en Haute Maurienne. Tu étais fier de nous rappeler que ton père était un ancien chasseur alpin du 15<sup>ème</sup> BCA.

En 1978, Raymond Vechambre et Marius Channoni créaient l'Amicale des Diables Bleus de Sumène Artense, tu étais l'un des premiers à les rejoindre la même année.

En 1994, tu prenais la présidence de l'Amicale. Ton caractère très sociable, tes relations avec les élus ont largement contribué à son rayonnement. Tu souhaitais que l'Amicale soit représentée aux manifestations locales, mais aussi sa présence dans les amicales voisines pour les fêtes de Sidi-Brahim. Tu la voulais grandiose cette journée Sidi-Brahim en Sumène-Artense. Chaque année la fanfare de Haute-Lozère donnait le temps fort à cette journée en faisant vibrer nos cœurs. Soucieux de conserver les traditions chasseur qui devaient être la vitrine de l'Amicale, tu étais un organisateur qui ne laissait rien au hasard.

Les sorties de l'Amicale nous ont conduit tour à tour au château de Vincennes, berceau des chasseurs sans oublier cette réception à l'Arc de Triomphe où l'Amicale était invitée d'honneur, en tant que président, tu as ravivé la flamme du tombeau du soldat inconnu.

Autres voyages sur les terres de nos ancêtres : Lacalm en Aveyron, village du clairon Rolland. Castelfranc dans le Lot, pays du Caporal Laveissière, autre héros des combats de Sidi-Brahim où, là en présence des élus locaux, tu as inauguré une plaque sur sa maison natale. Un de tes derniers voyages : la Sidi-Brahim à Lyon en 2009 avec cette magnifique messe en la basilique de Fourrière où la fanfare du 27<sup>ème</sup> BCA a fait vibrer nos tripes.

Tous ces voyages, tu les préparais avec soin et rigueur et chaque fois tu associais les élus locaux à ces cérémonies. Tu avais en toi cet esprit d'équipe que la pratique du rugby dans ta jeunesse avait façonné en toi. Cet esprit, tu l'as gardé jusqu'au bout : fort et généreux. Au sein de l'équipe des Chasseurs, nous avons tous des caractères différents, mais nous étions tous sur la même voie et nous avançons tous ensemble.

Malheureusement depuis plus d'un an, la maladie avait frappé de plein fouet le robuste chasseur que tu étais. Tu avais en toi une forte volonté de vaincre cette maladie mais en vain. Malgré ton courage et la présence de ta sœur Annie qui veillait sur toi, tu nous a quitté cette nuit du 6 septembre 2011 pour rejoindre le grand carré des Chasseurs.

Adieu Président, Adieu Claude.

## **ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)**

**AG sereine pour l'Entente Vebret-Ydes** L'Entente Vebret-Ydes a tenu dernièrement son Assemblée générale. Le président Nicolas Pons a ouvert la séance en remerciant les personnes présentes, parmi elles Messieurs Bernard Bouvelot et Marc Lassagne représentant la municipalité d'Ydes. Il a retracé la saison qui vient de s'écouler. Celle-ci a été satisfaisante : aux bons résultats sportifs obtenus et conformes aux objectifs, il a régné tout au long de la saison un bon esprit de groupe. L'équipe a fini 4<sup>ème</sup> de sa poule de Promotion: invaincue à domicile et finissant 2<sup>ème</sup> meilleure défense, elle s'est mêlée à la lutte pour l'accession. Elle a également effectué quelques bonnes performances en coupe. L'équipe 2, en

difficulté dans la première partie de saison; n'a jamais lâché et s'est bien reprise pour assurer son maintien. Elle finit 6<sup>ème</sup> en seconde division. Nicolas Pons a félicité Alain Navech' entraîneur; Sébastien Pons, responsable de l'équipe réserve, les responsables d'équipes ainsi que tous les dirigeants pour leur investissement tout au long de la saison. Les joueurs ont fait preuve d'un très bon état d'esprit. Richard Besson et Noémie Galvaing ont présenté le bilan financier: grâce à l'excellent travail réalisé par les dirigeants, le résultat est bon. Pour la saison prochaine, comme il l'avait annoncé, Richard Besson cède sa place de trésorier, il sera remplacé par Monique Navech: Un cadeau lui a été remis. Julien Paupard, joueur au club, devient le nouvel entraîneur devant le souhait d'Alain Navech de ne plus continuer, celui-ci reste néanmoins à ses côtés pour l'épauler. Pour les mouvements de joueurs : aucun départ n'est à déplorer, peut-être 1 ou 2 arrêts... Par contre, sept nouveaux joueurs rejoignent le club. Pour la reprise, une prise de contact est programmée le samedi 30 juillet à 16h. Les entraînements commenceront dès le lundi premier août à 19h30 à Vebret. (Le Réveil *Cantalien* - 22 juillet 2011)



Les joueurs et dirigeants de l'entente Vebret Ydes vous souhaitent de bonnes fêtes et une belle et heureuse année 2012.

---

## **CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET**

### **Ses festivités pour l'année 2012**

- 05 janvier : galette de rois
- 17 janvier : assemblée générale
- 18 février : fêtes de Mamies et de Papys
- 11 mars : bal avec Henri Guillaume
- 14 avril : Concours de belote
- 20 mai : bal avec Godo Musette
- Juin : sortie ou repas

Juillet et août : pas d'activités prévues : Bonnes vacances à toutes et à tous.

- 08 septembre : concours de belote (à voir en avril)
- 27 septembre : à voir pour un repas
- 14 octobre : bal avec Godo Musette
- 09 décembre : bal avec Henri Guillaume

**Réunion du bureau tous les trois mois.  
Réunions deux fois par mois à la petite salle le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi.**

La Présidente, Simone LUDWICZAK.



## UN VILLAGE DONT L'ORIGINE REMONTE A L'EPOQUE GLACIAIRE PUIS GALLO-ROMAINE : CHEYSSAC

### I - Morphologie glaciaire de CHEYSSAC.

Texte et documents de Michel BHAUD

Au cours du temps, la commune de Vebret a subi beaucoup d'événements climatiques qui restent gravés à proximité du village de Cheyssac.

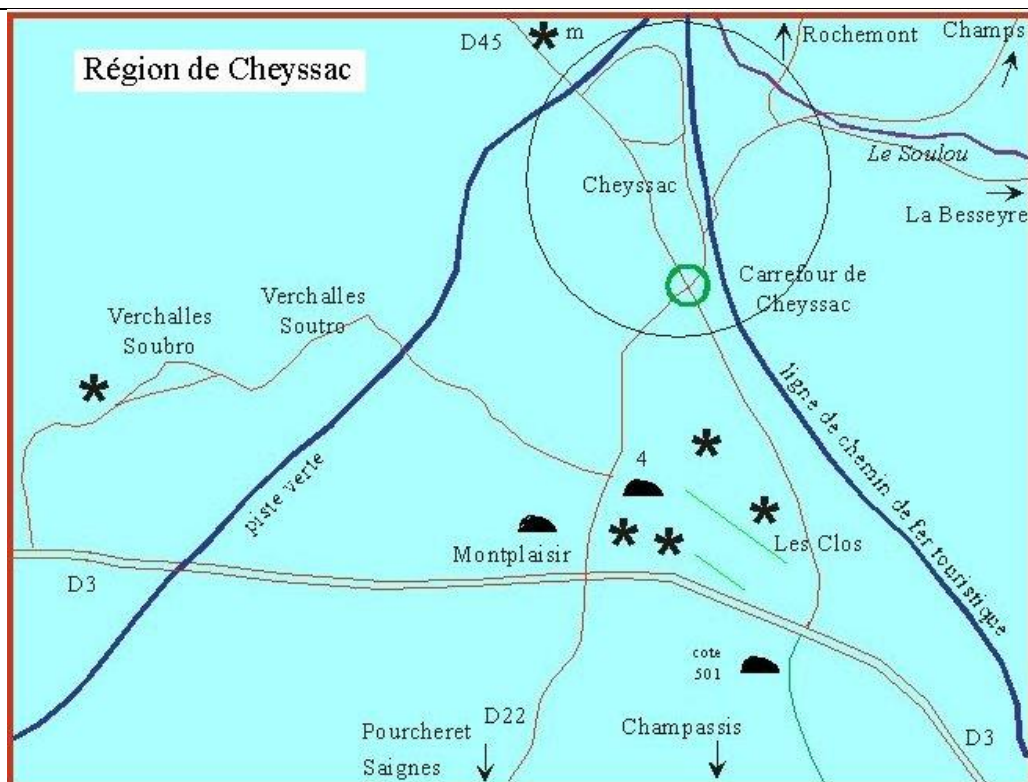
Les faits les plus anciens remontent à la période glaciaire. Le secteur de Cheyssac permet d'observer une morphologie particulièrement nette du travail des glaciers :

- un remblayage par des nappes morainiques sur l'ensemble de la plaine, les roches polies sur la route de La Besseyre (vallée du Soulou),

- les blocs erratiques de Cheyssac avec nature différente de la roche entre le substratum et les blocs du sommet ;

- les sagnes ou dépressions humides (nord de Cheyssac)

- et d'anciens trajets glaciaires constituant des vallées mortes).



- \* Blocs erratiques de grande dimension.
- ◐ Roches moutonnées; en 4 : emplacement de 4 microreliefs à profil dissymétrique.
- Anciennes lignes de chemin de fer (celle de gauche est transformée en "Piste Verte").
- Initiation morphologique de deux vallées glaciaires.

NB1: la direction, en 4, du profil amont-aval des roches moutonnées, ainsi que la direction des deux dépressions allongées est N310-320, ce qui suggère une arrivée des glaces par la vallée de la Sumène.

NB2: la ligne de chemin de fer touristique emprunte une vallée sèche, ancien passage d'une langue glaciaire.

NB3: Le trajet de Cheyssac à Rochemont permet de parcourir un chenal d'évacuation, et la promenade à La Besseyre permet d'admirer de magnifiques roches polies.

Une fois la déglaciation terminée, l'homme prend possession du terrain et pour cela il nettoie ce terrain d'où la formation des limites de parcelles par des murets de pierre. Vers 200 ou 300 ans de notre ère, les traces d'un village ancien ont été mises en évidence : village gallo-romain de Cheyssac.,



bloc erratique isolé aux Clos (CHEYSSAC)



vallée sèche d'origine glaciaire

## II – Présence gallo-romaine à CHEYSSAC.

Extraits d'un article écrit par Odette LAPEYRE et publié dans le n°64 des bulletins du GRHAVS (2003) pages 72-78.

*Au Xème siècle, CHEYSSAC Caisiacum devenu CHEYSSAT au XVIIème siècle est aujourd'hui le plus important village de la commune de VEBRET. Il est situé sur les bords du ruisseau « le Soulou » peu avant sa confluence avec la rivière « la Rhue »(.....)*

*Une légende nous rapporte qu'un souterrain contenant un jeu de quilles en or traverse le village.*

*Au mois d'avril 1973, Monsieur André LAURICHESSE, membre du Groupe de Recherches, nous signale qu'un mur, qui n'a pu être détruit à la pelle mécanique, a été découvert lors de travaux pour l'adduction d'eau.*

*Par le passé plusieurs terrassements ont eu lieu afin de retrouver le « souterrain » ; la dynamite avait même été employée sur les vestiges découverts, mais aucune conclusion n'avait été tirée.*

*Grâce à la compréhension de Mademoiselle Lucienne PICARD, qu'il me soit permis de remercier ici, nous avons pu effectuer un sondage afin de définir la nature de ces vestiges.*

*Ce sondage a été implanté sur la parcelle cadastrale 1358, section B de CHEYSSAC à la côte 465.*

*Il nous a permis de constater la présence à CHEYSSAC de vestiges gallo-romains, non signalés jusqu'à ce jour.*

*Il s'agit de canalisations difficiles à dater précisément, mais le matériel qu'elles contenaient semble appartenir au IIème siècle ce qui pourrait indiquer que leur construction soit antérieure.*

*Il nous est impossible de savoir si ces canalisations étaient à ciel ouvert ; le remplissage constitué par de nombreux fragments de tuiles pourrait indiquer qu'elles étaient couvertes.*

*La forme courbe de la canalisation permet de supposer qu'elle ait pu être réalisée autour d'une construction ce qui indiquerait qu'il pourrait s'agir d'un collecteur d'eaux pluviales.*

*Le matériel trouvé dans la partie nord du sondage au-delà de la canalisation est composé d'éléments de construction gallo-romaine.*



- **Régulae** (tuiles à rebord)
- **-imbrices** (tuiles arrondies)
- Fragments de briques de pilier
- fragments de briques de support d'enduit peignés en ondes régulières.

Un sol de galets a été rencontré dans la partie sud et sud-est de la fouille, il butte sur le mur de la canalisation droite, ailleurs il a été détruit par la tranchée moderne ; ceci laissait supposer que ce mur était apparent lors de l'occupation du sol de galets qui porte des tessons semblant appartenir au aux XVII-XVIIIème siècles (poteries vernissées)

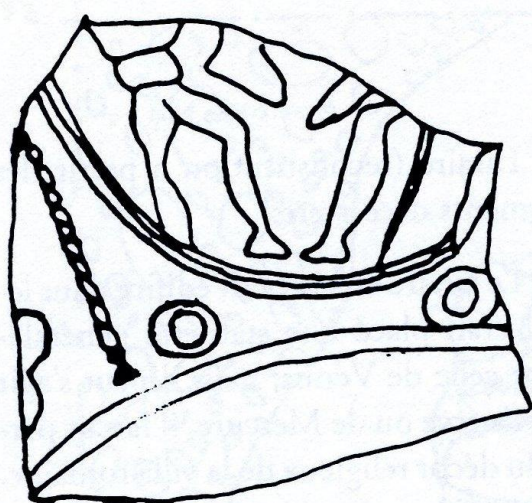
Le matériel trouvé dans le remplissage de ces canalisations est constitué par de nombreux fragments de tuiles à rebord gallo-romaines (dont une porte l'empreinte d'une patte de chat !)

- des tessons de cruche beige
- 5 fragments de laraire
- Un tesson de sigillée(...)

- La toponymie et ces découvertes nous révèlent l'existence à CHEYSSAC d'une occupation gallo-romaine aux environ du IIème siècle. Il est même permis de penser qu'il s'agit d'une villa. (...)



Bains

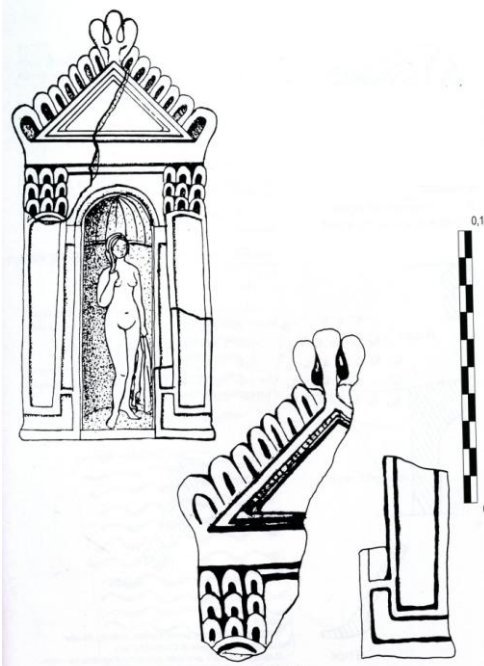


Fragment de sigillée

Fragment de **sigillée** représentant deux personnages face à face

Sigillée : poterie rouge lustrée, (cuisson oxydante) moulée

Fouille de sauvetage de 1973 (cf bull. N°3 – 1974)



**Laraire** (reconstitution à partir des fragments découverts)

Le laraire est un petit édifice dans lequel était placée une statuette généralement celle de Vénus, mais il peut s'agir de Minerve ou de Mercure. Le laraire faisait partie du décor religieux de la villa romaine.

(Le texte dans son intégralité est consultable dans le bulletin mentionné au début de l'article.)

### CONCLUSION : LES DIFFERENTS ASPECTS DU PATRIMOINE DE CHEYSSAC

Le village de Cheyssac a enregistré sur 15 000 ans environ, des modifications climatiques dont les traces sont encore visibles. La première occupation des sols s'est traduite par la constitution des murs en pierre, formant les premières limites de parcelles. Des traces plus récentes d'habitats (début de notre ère) indiquent une occupation gallo-romaine. Plus récemment, pendant la centaine d'années de la durée de fonctionnement des voies de chemin de fer, ce village a été traversé par 2 lignes qui, partant de Bort, rejoignent Neussargues et Aurillac.

## JEUX

**SUDOKU** : Grille 33 proposée par Claude Bonnot de Champassis. (Solution dans le prochain bulletin)

**Règles du sudoku** Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

		8			5		3	
2	4			1		5		9
		6	9				7	
4	1			3		7		5
5			4		9			6
	8			5			9	
		1			2	3		8
	2		3				5	
7				4	8			2

### Mots croisés grille n°33

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### Vertical :

- 1 : De là, on voit le château de Couzan.
- 2 : Il est piquant – « Parfume » l'haleine.
- 3 : Sans retour - Pourvoit (ou rend sa fille intéressante).
- 4 : Petits sots ?
- 5 : Le meilleur de la mode – Poisson de vase.
- 6 : Ovation des arènes – Dans la crèche.
- 7 : Achève – Annonce une suite.
- 8 : Déesse égyptienne – Sigle pour sportifs.
- 9 : Utilises pour la première fois.
- 10 – Trompés – Tabarly ou Cantona.

### Horizontal :

- I : En tête de convoi.
- II : Or au labo – Des mille-pattes.
- III : L'une d'elles s'est installée à Fleurac.
- IV : Commune de la vallée d'Aspe – Maladies d'amour.
- V : Possessif – Condition – Ile.

- VI : Métal malléable - Radiomètre à balayage.
- VII : Il est « doux marchant le long des houx » – Conjonction.
- VIII : Célèbre bulgare – Jamais ancien.
- IX : S'amuse – Emouvant quand il est dit à la Fête des mères.
- X : Luc Besson a réalisé le 5<sup>ème</sup> - Petit élu.

Solution des Grilles sudoku du bulletin précédent

5	2	4	6	1	3	9	8	7
6	9	1	5	7	8	3	4	2
8	3	7	2	9	4	6	1	5
4	5	3	9	6	1	7	2	8
1	7	8	3	4	2	5	6	9
2	6	9	7	8	5	1	3	4
7	1	5	8	2	6	4	9	3
3	4	2	1	5	9	8	7	6
9	8	6	4	3	7	2	5	1

Grille 3201

1	3	9	5	4	7	6	2	8
8	4	6	9	1	2	5	3	7
5	7	2	3	6	8	1	4	9
2	8	4	6	3	1	7	9	5
3	9	7	8	5	4	2	6	1
6	1	5	2	7	9	3	8	4
9	6	8	1	2	5	4	7	3
7	5	3	4	8	6	9	1	2
4	2	1	7	9	3	8	5	6

Grille 3202

Solution mots croisés grille n°32

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	U	C	H	A	L		P	C
II	A	L	T	O		M	A	I	R	E
III	R	E		D	R	E	S	S	E	R
IV	R	A	D	E	A	U		E		N
V	O	C		I	N	T	E	R	N	E
VI	S	E	A	N	C	E		E	N	A
VII	S	E		E	I	R	E			U
VIII	I		R		R	O	T	I	N	
IX	E	T	A	L		N	A	T	I	F
X	R	A	B	A	T	T	U	E		A

HORIZONTAL :

- I - Village sur la rive droite de la Sumène – Les plus jeunes le maîtrisent mieux que les anciens
- II - Grand violon – Premier magistrat
- III - En face de La Rochelle – Eriger
- IV - Planche de salut
- V - Langue de troubadour – Presque docteur
- VI - Le cinéma a la sienne – forme des élites
- VII - Sur la rose des vents – Voisine du Pays de Galles
- VIII - Fond de sièges
- IX - Table d'exposition – issu de...
- X - Etêtée

VERTICAL :

- 1 - Spécialiste des tôles froissées
- 2 - Famille du frêne – Pas à moi
- 3 - Autre Do – Reste de table
- 4 - Calme la toux – Au diapason
- 5 - Mal vieillir
- 6 - Rassembleront les mécontents
- 7 - Fatigué – A de bonnes mâchoires
- 8 - Passe à Grenoble – Libère les brebis
- 9 - Apprécié des Salers – Norme hôtelière – Métal au labo.
- 10 - Amande de nos régions - Clef